

CULHAT - Compte administratif communal 2021

Note de présentation synthétique

Mairie de CULHAT

4 Place de la Charme

63350 CULHAT

Tél : 04.73.70.23.69

Mail : mairie@culhat.fr

La Loi NOTRe du 7 août 2015 définit de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles et doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site internet de la commune de Culhat.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A la clôture de l'exercice 2021, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat excédentaire de **24 054,01 €**.

Dépenses de fonctionnement par chapitre – année 2021

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **740 926,22 €**. Elles se répartissent comme suit :

Chapitres	Compte administratif 2021
011 – Charges à caractère général	265 598,58
012 – Charges de personnel	320 606,28
65 – Autres charges de gestion courante	112 930,00
66 – Charges financières	8 027,91
67 – Charges exceptionnelles	5 365,67
023- Virement à la section Investissement	0,00
042 – Opérations d'ordre	28 397,78
TOTAL	740 926,22

Recettes de fonctionnement par chapitre – année 2021

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **764 980,23 €**. Elles se répartissent comme suit :

Chapitres	Compte administratif 2021
013 – Atténuations de charges	10 180,28
70 – Produits des services	55 808,08
73 – Impôts et taxes	383 572,78
74 – Dotations et participations	232 109,89
75 – Autres produits de gestion courante	39 729,70
76 – Produits financiers	2,88
77 – Produits exceptionnels	24 537,80
78 – Reprises sur provisions	0,00
042 – Opérations d'ordre	14 834,78
TOTAL 2021	760 776,19
002 – Résultat antérieur	4 204,04
TOTAL cumulé	764 980,23

Le chapitre 73 regroupe la plupart des recettes, la plus importante est celle de la fiscalité locale.
Le chapitre 74 concerne essentiellement les dotations de l'Etat.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

A la clôture de l'exercice 2021, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat déficitaire de – **10 077,09 €**.

Dépenses

Les dépenses se sont élevées à **393 092,09 €**.

Les principaux investissements de l'année 2021 ont été les suivants :

- Voirie 2021 : 34 131,13 €
- Epareuse : 27 840,00 €
- Réfection Maison Bien Être : 21 044,52 €
- Rénovation du mur du cimetière et travaux : 20 587,93 €
- Camion : 17 412,00 €
- Tondeuse et cabine : 14 040,00 €
- Ralentisseurs route de Joze : 10 992,00 €
- Tableaux numériques école : 9 618,24 €
- Sécurisation arrêt de bus : 6 532,80 €
- Aménagement cantine scolaire et achat d'un four : 5 911,80 €
- Changement climatisation à la Maie de Culhat : 5 886,00 €
- Travaux Semerap au lieu-dit « Chez Marais » : 5 264,01 €
- Matériels et outillages : 3 738,00 €
- Alarme atelier : 1 839,60 €

Les remboursements d'emprunts ont été de 50 104,01 €, et concernent :

- Emprunts bancaires : 35 948,90 €
- EPF SMAF : 14 155,11 €

Recettes

Les recettes se sont élevées à **383 015 €** et concernent principalement :

- Emprunt nouveau : 170 000,00 €
- Excédents de fonctionnement reportés : 91 132,37 €
- FCTVA 2019 : 20 044,12 €
- Taxe d'aménagement : 19 266,73 €
- Subvention pavillon Ehpad/Ecole : 19 041 €
- Subvention travaux église : 7 222 €
- Dépôts et cautionnements reçus : 1 690,00 €
- Opérations d'ordre : 28 397,78 €